

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes,
A PARIS,
et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. PAUL
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
Place de la Bourse,
A PARIS,
et chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

UNE ENQUÊTE INDISPENSABLE.

Le Journal officiel a parlé. Les souscripteurs sérieux, ceux qui ont versé des billets de banque, de l'argent ou de l'or, auront 78 0/0 de leur souscription. Les autres, ceux qui ont versé en papier de leur fabrique et souscrit en connaissance de cause, auront tout ce qu'ils voulaient avoir ; c'est ainsi que se trouve acquittée la promesse du gouvernement d'une égalité complète entre tous les participants à l'Emprunt.

L'Assemblée nationale a poursuivi courageusement son enquête sur les marchés de la guerre ; elle se doit à elle-même d'ordonner, au sujet des manœuvres de l'Emprunt, une enquête nouvelle, qui n'exigera peut-être pas des représentants chargés de sa confiance moins de courage et de ténacité que la précédente.

En attendant, nous demandons que M. le ministre des finances fasse publier, dans le Journal officiel, la liste des souscripteurs d'un million de rente et au-dessus, avec l'indication de la façon dont le premier versement de 4,500 fr. par 5,000 fr. de rente a été effectué ; ce sera un commencement de satisfaction donné à la conscience publique et le préliminaire utile de l'enquête.

(Les Français.)

Le parquet de Saint-Etienne vient de faire saisir une circulaire du Comité républicain socialiste de Roanne à propos de l'élection d'un conseil municipal auquel on veut imposer le mandat impératif préconisé par tous les membres du comité socialiste.

Voici le texte de cette circulaire :

Comité électoral républicain socialiste.

Citoyens,

Vous êtes appelés à élire un conseil municipal. Les électeurs ont été si souvent trompés que le mandat impératif est devenu une nécessité que personne ne peut contester.

Le mandat impératif a été inauguré par Raspail et Rochefort, aux élections de 1869, et tous les grands centres de la France l'ont adopté dans leurs élections. Devons-nous rester en arrière ? Non, mille fois non !

Voici ce mandat que le comité présente à signer aux candidats.

MANDAT IMPÉRATIF.

Le mandat impératif est ce qu'il y a de plus simple et de moins connu.

N'ayant trouvé que cela de vrai pour la garantie du peuple qui commande, à l' élu qui ne remplira pas son mandat, les citoyens électeurs sont libres de lui faire donner sa démission.

Les élus s'engagent à faire leur possible pour obtenir les articles suivants :

Art. 1^{er}.

Nomination des maires et de leurs adjoints par le conseil municipal.

Art. 2.

Une police unique, nommée par le conseil municipal et placée sous sa direction.

Art. 3.

L'enseignement sera laïque et gratuit à tous les degrés et obligatoire au premier.

Art. 4.

Tout enseignement religieux est interdit dans les écoles communales.

Art. 5.

Séparation des Eglises et de la Commune. Interdiction de toute manifestation en dehors des temples.

Art. 6.

Tout candidat renonce par avance au cumul des fonctions publiques, tant sous le rapport administratif qu'à celles rétribuées ou non.

Art. 7.

Abolition du cumul des mandats.

Art. 8.

Tout candidat, une fois élu, devra, toutes les fois que les circonstances l'exigeront, consulter ses électeurs.

Les élus, le jour de l'installation, devront faire une adresse à qui de droit pour demander, au nom des électeurs, l'amnistie pleine et entière de tous les détenus politiques et la dissolution de l'Assemblée actuelle.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

M. Marius Topin, rédacteur du *Courrier de France*, vient de recevoir cette lettre de M. Saint-Marc-Girardin :

« Morsang-sur-Seine (par Corbeil),
5 août.

« Monsieur,

« Je ne veux pas entrer dans mon repos sans vous remercier très-vivement de l'article que vous avez consacré à mon rapport, ou plutôt au rapport de la majorité de la commission de prorogation, car il y a eu de la plume de tout le monde.

« Vous avez bien voulu entrer dans la pensée conciliatrice du rapport, et, en la soutenant, vous l'avez fortifiée. La pensée du centre droit est une pensée de bonne entente avec M. Thiers, et j'écrivais avant-hier à un de mes amis que ce qui me plaisait le plus dans l'heureux dénouement de la prorogation, c'est que le centre droit avait reconquis son chef.

« Nous voulions le faire le 20 juin, quand, en bonnets à poil, dit-on, nous avons été causer avec lui. Ce jour-là nous n'avions pas réussi. La gauche, vous l'avez admirablement dit, n'était pas encore dupe ce jour-là ; elle était encore à duper. Le tour fait, M. Thiers est revenu à ses bons et naturels sentiments, à ses vrais alliés.

« Que sortira-t-il de ce raccommodement de ménage ? Il n'en sortira rien que de légitime et de digne de votre appui, dont nous vous remercions tous, mes amis et moi, très-sincèrement et très-cordialement.

« Votre très-dévoilé,

« SAINT-MARC GIRARDIN. »

UNE RECTIFICATION.

Dans la lettre de M. de Bismark publiée par le *Figaro* et que nous avons reproduite, un passage nous avait surpris ; c'est celui où il dit que l'Empereur se trouvait sur la route de Sedan en voiture découverte traînée par six chevaux.

Ces six chevaux, dans cette occasion, devaient provenir d'une erreur de traduction. Le *Figaro* rectifie en effet le passage en ces termes :

« Il n'est pas question, dans l'original, de six chevaux à la voiture de l'Empereur. Il faut lire :

« Sans me débarbouiller, sans déjeuner, je

« monte à cheval, je me dirige vers Sedan et je
« rencontre l'Empereur, accompagné de trois aides-
« de-camp et de trois cavaliers à côté de lui, dans
« une voiture découverte, arrêtée sur la route, de-
« vant Sedan. »

Veut-on savoir maintenant comment les traducteurs ont pu prendre trois cavaliers d'escorte pour six chevaux ? C'est bien simple. Ce passage de la lettre contient beaucoup d'abréviations :

« En s'y reportant, on aperçoit les hiéroglyphes suivants, autant qu'on puisse les reproduire en caractères français : « U 3 p. Pferde. » Nous avons lu ou plutôt deviné : « Und 3 paire Pferde. » C'est-à-dire trois paires de chevaux. Tandis qu'il faut lire : « Und 3 zu Pferde » littéralement « et trois à cheval » (sous-entendu hommes). Avouez qu'il est permis d'y perdre son latin, ou son allemand, comme vous voudrez. »

Chronique Politique.

M. Jules Simon est parti aujourd'hui pour la Hollande.

Il compte s'arrêter quatre jours à Bruxelles, où il a quelques instructions pour M. Picard.

Quoi qu'en disent plusieurs journaux, la date du retour définitif de M. Thiers à Versailles n'est nullement fixée.

Le Président de la République, qui aime beaucoup Trouville, y séjournera tant que le temps se montrera clément.

M. Thiers a renoncé à aller à Fontainebleau, l'installation matérielle demanderait trop de temps, serait trop difficile, et à peine y serait-on établi, qu'on en serait chassé par le froid.

Tous ces motifs ont décidé M. Thiers à passer tout le temps de ses vacances à Trouville, et à revenir ensuite directement à Versailles.

On nous assure, dit la *Patrie*, que la discordie est entrée dans le camp des radicaux, à propos du manifeste dissolutionniste que devait lancer M. Léon Gambetta. Tout était prêt, lorsque, à la dernière heure, le veto du maître est venu tout arrêter. C'est ce veto qui

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE VIII

LE SECRET DE MARPHA.

(Suite.)

Elle secoua douloureusement la tête et, se tournant vers le prêtre :

— Mon père, répondit-elle, n'est-il pas vrai que l'épouse doit suivre l'époux et partager son sort ?

— Ma fille, dit l'abbé Rascomsky, c'est aussi le devoir d'une mère de se conserver pour son enfant. Si dans le cas d'une guerre funeste, que Dieu veuille éloigner de nous, vous veniez à mourir, songez au sort réservé

à Etienne ; pauvre enfant, tombé aux mains des Russes, ce n'est pas la vie seulement qu'il perdrait, mais le souvenir de sa patrie et de sa religion.

— Mon fils, un Russe schismatique ! s'écria Thadéa avec effroi, j'aimerais mieux l'étrangler de mes propres mains.

Et, comme effrayée de ses propres paroles, elle l'emporta en le couvrant de baisers.

La douleur de l'héroïque mère avait serré tous les cœurs et arrêté l'élan d'enthousiasme provoqué par la vue du mystérieux travail de Marpha. Après la sortie de Thadéa, la conversation devint grave et solennelle.

Les circonstances étaient critiques, l'avenir menaçant.

L'insurrection, regardée jusque-là par Kirposky comme une éventualité fâcheuse, mais peu probable, pouvait éclater d'un moment à l'autre et dans un avenir de quelques jours. Les Russes qui l'avaient, non-seulement prévue, mais provoquée, par tous les moyens les plus odieux, s'étaient préparés depuis longtemps à l'écraser par la force.

La partie qu'ils jouaient, ils la savaient gagnée d'avance et ils avaient calculé qu'en forçant le mouvement à se produire en hiver, ils avaient pour terribles auxiliaires contre leurs victimes, la faim, la misère et le froid.

Les Polonais, au contraire, n'avaient qu'un allié, le désespoir. Leurs chefs compétaient sur lui pour décupler l'énergie de leurs soldats.

Les jeunes gens seuls pouvaient espérer la victoire après le combat. Les patriotes qui avaient, comme Kirposky, traversé la guerre sanglante de 1830, ne se faisaient pas d'illusion. Après le combat, la mort.

Cette douloureuse certitude en fit hésiter quelques-uns, ce fut le petit nombre.

La religion et la patrie demandaient le sacrifice de sa vie ; le vieux Wladimir le fit sur l'heure même, héroïquement, et quand Chusco lui dit :

— Mon père, pour ne pas vous compromettre inutilement, je partirai pour la forêt avec mes faucheurs.

Il répondit :

— Nous partirons ensemble, quand le moment sera venu ; seulement il faut aviser à sauver Marpha, ta femme et ton enfant.

— Moi, me sauver ! s'écria Marpha, n'y songez pas ; le drapeau que j'ai brodé, je le défendrai.

Il fut impossible de dissuader l'ardente jeune fille de se joindre, le cas échéant, aux bandes dont feraient partie son père, ses frères et son fiancé.

Quant à Thadéa, que ses soins indispensables à Etienne forçaient à chercher un refuge dans lequel elle serait à l'abri des fatigues et des dangers de la guerre, Chusco, après avoir successivement songé à l'envoyer dans la montagne, à Varsovie ou au-delà de la frontière, se décida à la laisser dans le village d'Atrada, sous la garde du pieux abbé Rascomsky.

— Vous serez son défenseur et le protecteur d'Etienne, dit-il au vénérable prêtre.

— Hélas ! répondit celui-ci, y demeurerai-je longtemps moi-même ? Ma place est auprès de mon troupeau, et d'ici à quelques semaines peut-être, mes brebis seront dis-

a provoqué le dissentiment auquel nous faisons allusion. Les ardents du parti rouge ont protesté, ils ont même proféré le mot de trahison, et il a été question de refondre le manifeste gambettiste et de le lancer quand même. Toutefois, l'on s'est arrêté pour réfléchir, et bien que l'idée d'une refonte du manifeste ne soit pas abandonnée, il est probable que les opposants se soumettront.

On parle d'un manifeste Louis Blanc en opposition au manifeste de la gauche modérée. Douze radicaux l'auraient signé, mais on aurait renoncé à le mettre en circulation.

L'incident Jules Favre est loin d'être terminé. Les amis de l'ancien membre du gouvernement de la Défense nationale le poussent de toutes leurs forces à poursuivre l'affaire par toutes les voies de droit. Déjà, M. Jules Favre a demandé au président des assises communication de la lettre du juré, mais M. Salmon a répondu qu'il ne se rendrait à cette sommation que sur une réquisition du procureur général.

On affirmait hier que, par suite du conflit soulevé entre lui et le maire de Bordeaux, à l'occasion des troubles qui ont eu lieu il y a quelques jours dans cette ville, M. Ferdinand Duval, préfet de la Gironde, venait d'adresser sa démission à M. Victor Lefranc.

D'après nos renseignements, dit la *Presse*, la nouvelle d'une agression de l'Égypte contre l'Abyssinie est dénuée de fondement. Ce qui a pu donner lieu à ce bruit, c'est que l'autorité du prince Kassa, qui s'est révolté contre Théodoros, et qui semble destiné à recueillir son héritage, est très-vivement contestée, et qu'au milieu de la lutte entre les divers chefs qui se disputent le pouvoir, des incursions ont eu lieu sur le territoire de l'Égypte, où il a été enlevé plus de six cents personnes, hommes, femmes et enfants, qui ont été emmenés en esclavage. Pour que des faits semblables ne se renouvelent pas, le gouvernement égyptien a disposé des troupes sur sa frontière. C'est donc dans un but de défense et non d'agression que cette mesure a été prise. On peut ajouter que les catholiques persécutés par Kassa se sont réfugiés en Égypte, certains d'y trouver l'hospitalité qu'assure à tous l'esprit d'humanité et de tolérance qui distingue le gouvernement du vice-roi.

Les négociations relatives au traité de commerce entre la France et l'Angleterre sont reprises avec une certaine activité. Des déclarations officielles du gouvernement anglais, il résulte que le cabinet prendra toutes les dispositions nécessaires pour sauvegarder le mieux possible la marine anglaise et la faire placer sur le pied de la nation la plus favorisée; mais on ne sait rien, absolument rien encore des bases nouvelles proposées par le gouvernement français.

persées. Ah! mon enfant, vous ne savez pas encore ce que c'est que la guerre avec des Russes.

— Je te conseillerais plutôt de leur faire franchir la frontière, nous n'en sommes qu'à quelques lieues, et là, du moins, il est probable qu'ils seraient en sûreté. César pourrait vous accompagner et retourner à Paris.

— Moi, partir pour Paris, en ce moment, vous n'y pensez pas, mon oncle. Moi, Polonais par le sang et Français par la naissance, fuir devant un danger! Je suis faucheur et, quoi qu'il puisse arriver, je ne déserterais pas honteusement.

— Bien, mon cousin, bien, dit Marpha, en lui tendant la main.

— C'est tout le portrait de mon frère, murmura Kirposky.

— Il me semble le voir, répondit l'abbé, quand, sur un monceau de cadavres, il défendait encore, comme un lion, la barrière de Praga.

Puis il ajouta :
— Je suis de votre avis; le plus prudent,

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Un nouveau personnage a été mis à la tête de l'administration de la police de Berlin, avec mission d'aviser aux inconvénients de l'insuffisance des logements pour les ouvriers. Dès qu'il est entré en fonctions, le nouveau directeur a réquisitionné tous les wagons de voyageurs mis au rebut, et les a transformés en habitations qui ont été mises à disposition des indigents sans domicile.

Mais cet expédient ne suffit pas et des milliers de familles restent exposées aux intempéries, sans que ni la municipalité, ni la charité publique, ni la famille impériale songent à leur venir en aide.

L'endroit où sont campés ces malheureux a été baptisé *Barakia*.

L'autorité municipale avait compté sur l'initiative privée pour la construction de petites maisons ouvrières, et une Compagnie s'était formée à cet effet, mais le directeur a pris la fuite avec la caisse.

A ces faits viennent se joindre des complications nouvelles. Il paraît, et le fait nous est assuré par un de nos correspondants, qu'il s'est formé des bandes de maraudeurs parfaitement organisées, qui parcourent la Poméranie, pillent les fermes et enlèvent les enfants, pour obtenir des rançons de la part des familles.

La terreur est grande et a un grand retentissement à Berlin. Des brigades de gendarmerie ont été envoyées à la poursuite des malfaiteurs, et il est question d'expédier des forces nouvelles pour protéger les habitants.

Les cochers de Breslau sont en grève, parce qu'on a voulu les obliger à respecter les tarifs.

AUTRICHE.

Le roi Georges V de Hanovre, a répondu en ces termes à l'empereur François-Joseph, qui lui avait offert d'intervenir auprès de son bon frère Guillaume pour lui faire restituer ses biens, dont le revenu est évalué à 2 millions de florins.

« Jamais, à aucun prix, je ne m'abaisserai jusqu'à solliciter du roi de Prusse (sic) la restitution de mes biens, odieusement volés en 1866.

« Ce serait ma déchéance morale.

« La Providence, qui a permis que je fusse vaincu et spolié, saura bien, dans sa toute-puissance et sa toute-sagesse, venger mon bon droit, à son jour, à son heure.

« Il est écrit : *Chaque péché porte en soi son châtiment.*

« Tôt ou tard, la divine parole se vérifiera. »

Informations militaires.

On commence à être très-satisfait à Trouville des expériences d'artillerie.

Lorsqu'elles seront terminées, on expérimentera des fusils de divers systèmes. Il ne faudrait pas déduire de ces essais que le ministre de la guerre a l'intention de rem-

placer le chassepot par un autre fusil, il veut seulement se rendre compte des perfectionnements, des améliorations que l'on y pourrait apporter et voir si, dans les autres modèles adoptés par les grandes puissances, il n'est rien qui ne puisse être avantageusement appliqué au perfectionnement du chassepot.

Ces expériences porteront surtout sur les cartouches.

On sait que celles du chassepot se détériorent facilement aussitôt qu'elles ne sont plus en paquets.

On s'efforcera donc de remédier à ce grave inconvénient en leur donnant soit une enveloppe métallique, soit une enveloppe gommée et imperméable.

On annonce la mort du général de division anglais John Meidiths, qui fut fait grand-officier de la Légion d'Honneur à la bataille de l'Alma.

Ce fut un des généraux anglais qui seconda le mieux le général en chef, et à l'assaut de Malakoff il fut gravement blessé. Ce fut lui qui repoussa la sortie des Russes le 27 octobre. Lord Ruylan's le porta à l'ordre du jour et en fit son officier d'état-major.

Deux officiers supérieurs d'artillerie, MM. Lacoche et Guyot, viennent d'être désignés par le ministre de la guerre pour aller remplir au Japon une mission temporaire.

Ces messieurs sont chargés, sur la demande de l'empereur Makao, de visiter l'école d'artillerie de Oosaka, qui a été installée par mission militaire française que nous avons au Japon.

C'est le comte de Laris, officier de cavalerie des plus distingués, qui est chargé de l'école de cavalerie. Ce fut lui qui installa celle de Constantinople.

Nouvelles diverses.

Le roi de Portugal, qui était à Paris, est reparti pour Lisbonne.

EXPULSION DES SŒURS DE CHARITÉ. — Conformément à la loi récemment votée par le conseil cantonal de Genève, les vénérables sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul ont reçu l'ordre d'avoir à quitter le canton avant le 15 courant.

Quel crime avaient donc commis les humbles femmes qui consacrent leur existence à soigner les malades?

Les expulser, c'est très-facile, mais les remplacer, à mérite égal, ne saurait se créer d'un trait de plume.

En tout cas voilà, pour les « sœurs et amies » du radicalisme genevois, une occasion splendide de se distinguer dans la pratique des vertus humanitaires.

Nous espérons bien qu'elles ne la laisseront pas échapper.

Le chef de la bande de la Taille, Fontana, dont le jugement avait été renvoyé à une

— Non, nous irons.

Et, se tournant vers ses enfants :

— Suivez-moi, dit-il.

Ils entrèrent dans la pièce où, sous l'œil de sa mère, reposait sur son coussin blanc comme la neige, le blond chérubin. Ses yeux étaient fermés, mais ses lèvres entr'ouvertes semblaient sourire aux anges.

Autour de ce berceau, tous fléchirent le genou; le prêtre seul demeura debout.

— Père, dit le vieillard, peut-être ne nous reverrons-nous plus réunis en ce monde, pour la dernière fois bénissez-nous.

Le ministre de Dieu étendit les mains sur le berceau et dit :

« Seigneur, par l'intercession de cet enfant, revêtu de la robe de l'innocence, prenez en pitié vos serviteurs agenouillés devant vous; écarter les maux qui menacent eux et notre chère patrie, et par votre toute-puissance confirmez dans le ciel la bénédiction qu'en votre nom je prononce sur leurs têtes.

» Que le Seigneur Dieu tout-puissant vous protège et vous bénisse!

prochaine session par suite de son état de santé, est mort hier à la prison d'Aix.

Le tribunal correctionnel de Saint-Girons vient de condamner M. Dougnac, adjoint au maire de Saux, et M. Gauvet, receveur des domaines au même lieu, le premier à vingt jours de prison, et le second à sept jours, pour injures et voies de fait à l'égard de M. l'abbé Rozy.

Depuis le 1^{er} de ce mois, des inspecteurs de l'enregistrement se présentent dans les grandes administrations privées pour y vérifier, sur les titres de caisse, l'exécution de la loi concernant l'impôt du timbre sur les récépissés.

La mission de ces agents est d'ailleurs bien plus préventive que coercitive, et a surtout pour but d'éclairer les particuliers sur l'interprétation exacte de la loi.

C'est ainsi que certaines administrations, qui paient leur personnel à la fin de chaque mois, croyaient être quittes envers le fisc en apposant un timbre en regard du total de l'état de solde, tandis que, suivant l'interprétation ministérielle, n'y eût-il qu'un seul état pour cinq cents employés ou ouvriers, le maudit timbre est de rigueur cinq cents fois, c'est-à-dire en regard de chaque émolument payé et acquitté.

Qu'on juge du rapport énorme de cet impôt ainsi appliqué, rien que par les compagnies de chemins de fer qui occupent des milliers d'agents de toutes sortes, qu'il est impossible de payer chaque jour ou par somme au-dessous de 10 francs.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

ÉMISSION

DE 40,000 OBLIGATIONS

RAPPORTANT 15 FRANCS D'INTÉRÊT

(JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1872)

Payables par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année

REMBOURSABLES EN 98 ANNÉES A 500 FRANCS

Autorisée par décision du Gouvernement, en date du 25 mars 1872.

PRIX D'ÉMISSION : 255 FRANCS

PAYABLES COMME SUIV :

25 francs en souscrivant,

30 — 10 septembre 1872,

75 — 20 novembre 1872,

50 — 20 février 1873,

75 — 20 mars 1873.

Le coupon d'avril sera reçu en déduction du dernier versement.

Les versements en retard seront passibles d'une retenue de 6 O/O.

Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements avec bonification d'un escompte de 5 O/O l'an.

En tenant compte du coupon d'avril 1873 et de la bonification d'intérêt sur les sommes versées, le prix de ces obligations ressort net à 250 fr. 80, rapportant 15 francs d'intérêt annuel, c'est-à-dire 6 O/O.

» Que le Seigneur Dieu tout-puissant protège et bénisse la Pologne notre patrie!

» Amen! » répondirent les assistants.

Et ils se séparèrent en silence.

La journée suivante s'écoula sans apporter aucune diversion aux sombres pressentiments de la nuit. Seulement on sut que des bandes de jeunes gens fuyant de Varsovie avaient été vues dans les environs d'Atrada. La plupart étaient sans armes, mais les Russes ne songeaient pas à les poursuivre.

La nuit fatale était arrivée. A la prière ordinaire, faite en commun pour la Pologne, Wladimir ajouta les litanies des agonisants : ce fut tout.

Sur le matin, Thadéa, que jusque-là l'appréhension d'entendre retentir le tocsin avait empêchée de fermer les yeux, se laissa enfin aller au sommeil. Elle rêvait une vie heureuse à son cher Atrada, au milieu de sa famille; la Pologne était libre, Chuseco triomphant et Etienne leur souriait, quand un coup sec, suivi du bruit d'un carreau brisé, la réveilla en sursaut et toute tremblante.

(La suite au prochain numéro.)

GARANTIES.

Le capital de la Compagnie : 24,000 actions libérées de 350 francs, cotées à la Bourse de 540 à 550 francs... 12.000.000 fr. »
Subventions de l'Etat..... 25.460.108 80 dont 14,160,108 fr. 80 c. déjà encaissés; et 11,300,000 francs payables le 15 janvier 1874 et le 15 janvier 1875.

Total..... 37.460.108 fr. 80

La Compagnie de la Vendée n'a encore émis que 28,000 obligations formant un capital de 8,000,000 francs.

Les obligations faisant l'objet de la présente émission, sont destinées :

1° A assurer le service de trésorerie pour les avances que la Compagnie fait à l'Etat pour les travaux d'amélioration du port des Sables-d'Olonne et de la plate-forme de la ligne de Bressuire à Tours.

2° A donner suite à un projet de contrat d'exploitation passé pour 98 ans avec la Compagnie de Poitiers-Saumur, contrat par lequel elle s'est engagée (sauf ratification par l'Assemblée générale) à garantir à cette Compagnie le montant de ses obligations, soit 6,500,000 francs.

Les concessions de la Compagnie de la Vendée comprennent :

1° Les lignes des Sables-d'Olonne et de La Roche-sur-Yon à Bressuire, en exploitation..... 124 kilom.

2° La ligne de Bressuire à Tours en construction : 126 kilom., dont 75 kilom. (de Bressuire à Chinon) seront prochainement mis en exploitation, et le complément (de Chinon à Tours) à la fin de l'année 1873..... 126

3° Le tronçon de raccordement de Thouars à Montreuil-Bellay..... 20

Ensemble.... 270

Plus les 100 kilomètres de la ligne de Poitiers-Saumur pendant tout le temps de sa concession..... 100

Soit un réseau de..... 370

dans les contrées les plus riches et les plus commerçantes de la France.

Bien que l'exploitation de date récente et ne portant que sur 124 kilomètres ne puisse être prise comme base du rendement kilométrique, les produits ont donné un excédant de 49,000 fr. sur les dépenses, et la progression des recettes qui, en 1872, n'est pas moindre de 42 0/0, assure le rendement kilométrique net nécessaire au service des obligations.

Le montant des obligations émises et en émission étant de 68,565, ci..... 68,565 desquelles il y a lieu de retrancher..... 26,000 dont les intérêts et le remboursement seront à la charge de la Compagnie de Poitiers-Saumur.

Il reste..... 42,565

obligations pour les 270 kilomètres formant la concession de la Compagnie des Chemins de fer de la Vendée, soit un intérêt de 2,500 francs à servir par chaque kilomètre.

Ce nombre d'obligations étant largement suffisant pour terminer les lignes formant l'ensemble des concessions, on peut voir combien sont faibles les charges dont chaque kilomètre sera grevé, et, par suite, quelle sécurité ces titres offrent aux souscripteurs.

Ces charges sont de beaucoup inférieures à celles qu'ont à supporter toutes les autres lignes du réseau français.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 août.

Au siège de la Compagnie, 13, rue de Lafayette, à Paris, et dans toutes les stations des lignes de la Compagnie de la Vendée livrées à l'exploitation;

Au Crédit agricole, 17 et 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris;

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, à Paris;

Et en Province, dans toutes les Succursales et chez les Correspondants de ces deux établissements.

On peut également souscrire dans toutes les Succursales de la Banque de France, en versant au crédit de la Compagnie de la Vendée ou des établissements ci-dessus désignés.

Cà et là.

Une bonne femme de Paris écrivait à son fils, qu'elle n'avait pas vu depuis longtemps :

— Pour que je puisse te reconnaître, l'auras soin, à ton entrée dans le village, de monter sur un âne, pac'que, quand j'verrons arriver l'âne, j'me dirons : C'est lui !

Tous les amis de M. X..., qui vient de se marier dernièrement, sont des fumeurs enrégés.

Le lendemain du mariage, un de ces messieurs dit à la jeune femme :

— La fumée ne vous incommodé pas, madame ?

— Oh ! pas du tout, monsieur.

— Eh bien ! c'est fort heureux... pour vous !

Confiance relative.

On lit dans l'Événement :

Un joli mot de boutiquier :

Un de ses clients passe hier devant sa maison, entre et dit :

— Je vous dois sept francs, les voici.

— Oh ! monsieur, dit le boutiquier avec le mielleux sourire que nous connaissons, ce n'était pas pressé...

— Et si j'avais passé la frontière avec votre argent ? dit le client en veine de plaisanter.

— Oh ! reprend le marchand, toujours avec son sourire, je sais bien que monsieur n'est pas homme à faire cela, pour si peu de chose !

Vous voyez d'ici la tête du client qui plaisante.

Le prévenu Calino est traduit en police correctionnelle pour avoir brisé la vitrine d'un pharmacien et dérobé une boîte de pastilles pectorales.

— Qu'avez-vous à dire pour votre justification ? demande le président.

— Je n'ai fait que suivre l'ordonnance du médecin : il m'avait dit de les prendre, sans quoi je ne guérirais pas.

Dans un ministère, deux employés s'étaient pris de querelle, sans égard pour la présence de leur chef de bureau, un homme imposant, pourtant, et bête en proportion.

— Ce que vous dites est inepte, s'écriait l'un.

— Et vous, donc ! Si vous me trouvez quelqu'un de plus idiot que vous...

— Messieurs, prononce le chef, vous oubliez que je suis là !

Une femme de chambre, croyant sa maîtresse sortie, est en train de démarquer son linge.

M^{me} X... entrant soudainement :

— Qu'est-ce que vous cachez donc là sous votre tablier, mon enfant ?

— Oh ! rien, madame, un mouchoir.

— Et quel est ce mouchoir ?

— C'est un chiffon que j'ai trouvé.

— Où cela ?

— ... Dans la chambre de madame.

Pas trop mal pour un collégien.

Le proviseur venait de faire, au réfectoire, un discours en quatre points sur les bienfaits de la tempérance.

— Il n'est pas de la force de Cicéron, notre proviseur, dit un élève à un de ses camarades.

— Qu'est-ce qu'il te faut donc ? répond celui-ci : un homme qui parle... d'abondance pendant une heure !

— Qu'est-ce qu'une transaction ? demandait-on à un homme politique blanchi sous le harnais.

— Une transaction ? répond Gygès, oh ! mon Dieu, c'est bien simple. Vous donnez un peu des opinions, dont vous avez beaucoup, contre beaucoup d'argent, dont vous avez très-peu.

On disait à un sceptique :

— Oh ! vous, tout le monde sait que vous ne croyez à rien.

— Moi ? par exemple !

— Vous croyez à quelque chose ?

— Certainement.

— Eh bien, à quoi !

— Au doute !

Une plaisanterie de Paris-Journal :

Les marchands de figures en plâtre donnent bien du fil à retordre au gouvernement.

Malgré les avis répétés de la préfecture de police, malgré la sévérité qu'on a montrée envers quelques-uns d'entre eux, il est impossible de les empêcher de vendre des statuettes représentant les charges de hauts personnages du gouvernement actuel.

Aussi leurs étalages sont-ils rigoureusement examinés par les gardiens de la paix.

Or, hier, rue Notre-Dame-de-Lorette, passait un petit marchand étalier portant plusieurs statuettes, parmi lesquelles celle du ministre de l'instruction publique, avec le nom inscrit au-dessous.

Un gardien de la paix arrête le petit bonhomme, en lui disant qu'il était défendu de vendre des charges de M. Jules Simon.

— Mais, mon bon moussou, ça n'est pas one sarge ! sanglotte le petit étalier. C'est oune portrait !

— Ça, un portrait ? fit le gardien de la paix !... Allons donc, c'est une charge.

Et il conduisit le pifferaro au poste, où il fut constaté que la statuette était bien un portrait, et un portrait fort ressemblant.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Quelques commerçants d'Angers avaient formé le projet de fonder un syndicat du commerce, de l'agriculture et de l'industrie dans notre département. Ils viennent d'annoncer, par une lettre au Journal de Maine-et-Loire, que ce projet n'a pas réussi et qu'ils l'abandonnent.

On lit dans le Mercure Segréen :

Le Conseil d'arrondissement est heureux de constater la suite donnée au vœu qu'il avait plusieurs fois exprimé pour que la ligne de Laval à Angers passât dans la ville même de Segré. Il désire vivement que la gare, au lieu d'être placée sur la route de Châteauaugotier, au haut d'une rampe longue et difficile, dans un quartier où la ville ne peut s'étendre, soit construite du côté de la prairie des Juiveries, dans une position qui offrira tous les avantages opposés.

L'adoption par le Conseil général des lignes du réseau départemental qui traversent l'arrondissement de Segré paraît au Conseil servir utilement les intérêts de cet arrondissement.

En présence d'un projet étudié et concédé par le Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, d'après lequel Martigné-Ferchaud deviendrait le point de jonction de deux lignes de chemins de fer, l'une de Rennes à Châteaubriand, l'autre de Vitré à Châteaubriand, le Conseil émet le vœu de compléter le réseau départemental de Maine-et-Loire par la concession du prolongement de la ligne de Montreuil à Pouancé jusqu'à Martigné-Ferchaud, de manière à constituer ainsi la ligne directe de Poitiers et d'Angers à Rennes.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Le 33^e Concours départemental d'animaux domestiques aura lieu cette année, à Angers, sur le Mail, le dimanche 6 octobre 1872, à neuf heures précises du matin.

Le même jour, la Société agricole exposera une collection de raisins provenant de sa vigne-école.

Le lendemain, 7 octobre, veille de la foire d'Angers, aura lieu la vente publique d'animaux des races durham pures et de croisements durham, élevés dans le département de Maine-et-Loire et les départements de la Mayenne et de la Sarthe.

Pour plus amples renseignements, voir les placards affichés et s'adresser au secrétariat de la Société agricole, boulevard des Lices, petit pavillon de l'hôtel de la Préfecture, de midi à quatre heures.

La musique municipale de Saumur se fera entendre dimanche 18 août, à 4 heures 1/2 du soir, dans le square du théâtre.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

- 1° L'Etoile d'Or, marche (Guespereau) ;
- 2° Villebon, valse (E. Joly, cap. au 2^e génie) ;
- 3° Hop, hop, polka (Ziegler) ;
- 4° Rêves d'Amour, valse (A. Beaucourt) ;
- 5° Mariana, polka (Guilbert) ;
- 6° Alsace-Lorraine, pas redoublé (Ben-Tayoux).

COURSES DE SAUMUR.

Hippodrome de Varrains et de Chacé.

DIMANCHE 25 AOUT 1872.

1° Course plate. — Un objet d'art.

Pour MM. les sous-lieutenants montant des chevaux de carrière.

2° Course plate. — Objet d'art.

Pour MM. les sous-lieutenants montant des chevaux de carrière.

3° Course de haies. — Objet d'art.

Pour MM. les officiers montant des chevaux de carrière.

4° Prix du Chemin de fer. — Courses de haies (handicap).

4,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. provenant de la souscription des Courses.

Entrée, 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré le 19 août avant 4 heures du soir, distance de 3,200 mètres et douze haies environ à franchir.

5° Prix du Conseil général. — Steeple-chase, handicap.

2,000 fr. dont 1,200 donnés par le conseil général du département de Maine-et-Loire et 800 par les souscripteurs. Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 50 fr. moitié forfait s'il est déclaré le 10 août avant 4 heures de soir.

Tout gagnant d'un steeple-chase d'après la publication des poids portera une surcharge de 3 kilogram.

Distance 4,500 mètres et 20 obstacles environ.

Les engagements pour la course de haies-handicap, prix du chemin de fer et pour le steeple-chase handicap, prix du Conseil général, seront reçus chez M. Mérelle, 52, rue Basse-du-Rempart, à Paris. — Les poids seront publiés au bulletin officiel du 15 août et les déclarations de forfait le 19, avant 4 h. du soir.

Pour toutes les autres conditions, la société de Saumur adopte celles du Code de la société des steeple-chases de France.

Les commissaires :

G. LE BRECH, A. DE LIGNIERS, E. PROUST.

Approuvé par le ministre de l'agriculture et du commerce,

TEISSERENC DE BORT.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1537 — 10 août 1872.

La livraison de l'Illustration du 10 août 1872 (n° 1537) contient un dessin et un plan du plus haut intérêt. Dessin et plan ont pour objet l'agrandissement de la ville de Strasbourg par les Allemands, et les nouvelles fortifications qu'ils sont en train d'y exécuter. Ce travail, dont il n'a encore été parlé nulle part, très-détaillé et très-précis, est fort curieux à étudier. On y voit comment les Allemands doublent la ville, comment ils la couvrent par une ceinture de forts détachés placés à 6 et 7 kilomètres en avant du corps de place, et l'enfourent d'un réseau de voies ferrées stratégiques destinées à faciliter et à compléter la défense.

En dehors de ce travail qui est la grande attraction de cette livraison, l'Illustration donne deux grands dessins relatifs à l'expédition de M. Stanley à la recherche du docteur Livingstone ; la guerre navale de l'avenir, etc. Enfin une série de dessins représentant, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Frœschwiller, le terrain où fut livrée cette bataille, complète ce remarquable numéro.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscoière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalscoière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et

sans médecine, ni purges, ni frains, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je

n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPART, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMUN, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Bulletin commercial et agricole.

CHOLET. — Marché du 10 août.
Froment, l'hect., 22 et 21 fr. — Avoine d'hiver et d'été, 7 50. — Haricots, 40 fr.

Foin, le quintal, 5 fr. — Paille de froment, 3 f. Bestiaux. — Bœufs gras, am. 168, vend. 159; maigres, am. et vend. 9. — Vaches grasses, am. 74, vend. 68; maigres, am. 25, vend. 22. — Veaux, am. et vend. 8. — Moutons, am. 639, vend. 554. — Porcs gras, am. 72, vend. 58.

BOURGUEIL, 13 août.

Froment, 2^e qualité (l'hect., 77 k.), 49 ». — Seigle (75 k.), 11. — Orge (65 k.), 9 ». — Avoine (50 k.), 7 50 ». — Vin rouge, Bourgueil, 1871, 1^{re} q., 80 fr. — 2^e q., 70 fr. — Restigny, 70 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 45			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915			C. gén. Transatlantique, j. juill.	378 75		
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81 75			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635			Canal de Suez, j. juill. 70.	425		
5 % jouissance 22 septembre.				Crédit Mobilier.	445			Crédit Mobilier esp., j. juill.	507 50		
Emprunt 1872.	86 60			Crédit foncier d'Autriche.	960			Société autrichienne, j. janv.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	211			Charentes, 400 fr. p. j. août.	428 75			OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	382 50			Est, jouissance nov.	523 75			Orléans.	287		
— 1865, 4 %.	448 75			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	870			Paris-Lyon-Méditerranée.	285		
— 1869, 3 % t. payé.	279			Midi, jouissance juillet.	595			Est.	281		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	354			Nord, jouissance juillet.	981 25			Nord.	294		
— libéré.	261			Orléans, jouissance octobre.	862 50			Ouest.	283		
Banque de France, j. juillet.	4210			Ouest, jouissance juillet, 65.	525			Midi.	284 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	650			Vendée, 250 fr. p. j. juill.				Deux-Charentes.	275		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505			Compagnie parisienne du Gaz.	726 25			Vendée.	265		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440			Société Immobilière, j. janv.							

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e A. HUET, avocat-avoué à La Flèche, et de M^e BROU, notaire même ville.

VENTE JUDICIAIRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Par suite de licitation,
DE
LA TERRE
DE LA GAGNERIE.

Située commune de Volandry, canton et arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le samedi 31 août 1872, en l'étude et par le ministère de M^e BROU, notaire à La Flèche, commis pour y procéder.

Le domaine de la Gagnerie se compose :

- 1^o La ferme de la Gagnerie, d'une contenance de 54 hectares 35 ares 26 centiares; les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de..... 36,600 fr.
 - 2^o La ferme de la Robardière, d'une contenance de 21 hectares 29 ares; les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de..... 18,400 »
 - 3^o La ferme de la Feuillardière, d'une contenance de 18 hectares 85 ares 99 centiares; les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de..... 17,500 »
 - 4^o Les landes du Mortier, d'une contenance de 11 hectares 59 ares; les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de..... 5,800 »
 - 5^o Les landes de Volandry, d'une contenance de 42 hectares 11 ares 75 centiares; les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de..... 31,200 »
 - 6^o La vigne du Gay, de 67 ares 20 centiares, mise à prix..... 500 »
- Total des mises à prix. 110,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BROU, notaire à La Flèche, en l'étude duquel le cahier de charges est déposé. (406)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément,
LA BRARDERIE

Près le bourg de St-Lambert, Logement de maître avec jardin, bâtiment de fermier, servitudes, vache, contenant 3 hectares 86 ares. S'adresser audit notaire.

VENTE
APRÈS FAILLITE
DES PROPRIÉTÉS

Appartenant à
MM. GUSTAVE DE FOS, ERNEST DE FOS,
LÉON DE FOS,
Banquiers à Saumur.

CES IMMEUBLES COMPRENNENT :

- 1^o La terre et le château de Milly, situés commune de Gennes;
- 2^o La terre de Trèves, située commune de Trèves-Cunault;
- 3^o La terre et le château de Virolay, commune de Denezé;
- 4^o Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre;
- 5^o Deux maisons, sises à Saumur, rue Beaurepaire;
- 6^o La ferme du Peuplier, commune de la Ménitrie;
- 7^o La ferme du Marais, commune de Beaufort-en-Vallée;
- 8^o Terres et vignes, situées à Bizay.

ON VENDRA ÉGALEMENT :

Trois beaux mobiliers, comprenant : Bijoux, diamants, dentelles, tableaux, etc., etc.

Des affiches ultérieures donneront très-prochainement la contenance de chaque terre, la nomenclature des objets mobiliers et tous autres renseignements. (408)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte. S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

A VENDRE

UN BON CHEVAL de quatre ans, 1 mètre 47 centimètres, bai-brun foncé. S'adresser à Jean CHALOPIN, à Villemaire-l'Aumônier, commune de St-Florent. (411)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN BON CHIEN COUCHANT, blanc, taches café. S'adresser à M. Jean DRUON, à Clermont, commune de Verrey.

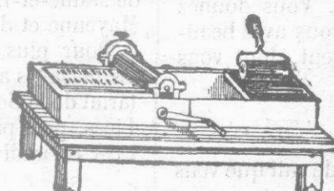
On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE à prendre à rente viagère 2 à 3 mille francs, garantie très sûre, par première hypothèque. S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (419)

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon.
noire et écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noire
copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT
DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.
LE FLACON 1²⁵ & 2⁵⁰



S'adresser, pour renseignements, à l'inventeur, 2, passage du Grand-Cerf, PARIS.
ON DEMANDE DES REPRESENTANTS.

A LOUER
VASTE MAISON
ET MAGASINS.

Rue Saint-Jean (ancien café Veron).

S'adresser à M. BIGNON, locataire, ou à M. MOLLAY, rue Bodin. (390)

M. BIZERAY (NOUVEAUTÉS),
Rue de la Tonnelle,

Demande un apprenti pour le commerce.
Bonnes conditions. (399)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE
DE MOBILIER

ET DE

10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC

Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Premier cru des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M^e MEHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1874, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière, commune de Saint-Cyr.

On vendra : Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage, Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MEHOUS, notaire.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

L'IMPRIMEUSE

BREVETÉ S. G. D. G., dont M. BERRINGER est le seul inventeur, et pour laquelle il vient d'obtenir un nouveau brevet de perfectionnement, permet d'imprimer soi-même de 1 à 1,000 exemplaires son écriture : PLANS, DESIGNS, MUSIQUE, etc., sans changer sa manière d'écrire ou de dessiner.

S'adresser, pour renseignements, à l'inventeur, 2, passage du Grand-Cerf, PARIS.
ON DEMANDE DES REPRESENTANTS.

LE RENTIER

Journal Financier et Politique. Paraissant depuis 1869. Les 7, 17 et 27 de chaque mois, avant, pendant et après chaque liquidation de quinzaine. Directeur-proprétaire: Alfred Neymarck. On s'abonne à Paris, rue Neuve-St-Augustin, 22. Six mois, 3 fr.; un an, 4 fr.